

SCI 16 KARR

Société civile immobilière au capital de 1.000 €
Siège social : 16 Rue Alphonse KARR - 06000 NICE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE EXTRAODINAIRE DU 22/07/2024

Le Vingt-deux Juillet deux mille vingt-quatre à neuf heures.

Les associés de la société se sont réunis au siège social. La réunion est présidée par le gérant qui constate que :

SONT PRESENTS :

Associés	Nombre d'actions	
Fabrice GIRAULT	950	Parts
SARL PERLIS Représentée par son gérant, Monsieur Fabrice GIRAULT	50	Parts
Total composant le capital social	1.000	Parts

Le gérant déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise. Il dépose sur le bureau pour être mis à la disposition des associés les documents suivants :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Gérant de la SCI
- Pouvoirs donnés au Président pour la constitution de la SCI 16 KARR

PREMIERE RESOLUTION

Les associés réunis à l'issue de la signature des Statuts de la Société civile immobilière SCI 16 KARR, décident conformément aux dispositions des articles 13 et 14 des Statuts :

De désigner en qualité de Gérant, sans limitation de durée avec les pouvoirs qui lui sont reconnus par la Loi et les Statuts, Monsieur Fabrice GIRAULT, demeurant à NICE (06000) 47 Avenue Georges CLEMENCEAU.

Cette nomination n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Monsieur Fabrice GIRAULT déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le gérant, l'assemblée générale déclare lui donner tout pouvoir afin de procéder aux formalités relatives à l'immatriculation de la SCI 16 KARR.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et les associés présents.

Fabrice GIRAULT

SARL PERLIS
Représentée par son gérant,
Monsieur Fabrice GIRAULT

